

Elaboration du PLUi Paris Terres d'Envol – Phase diagnostic/PADD

Compte-rendu atelier « Formes urbaines, architecturales et paysagères »

Atelier du 1^{er} juin 2022 à Drancy

1/ Informations pratiques

Le troisième atelier a eu lieu le mercredi 1^{er} juin 2022 de 18h à 20h dans la salle municipale Louis Meret à Drancy. L'atelier s'adressait au grand public (habitants, usagers, acteurs...) du territoire.

Il a réuni 22 participants.

L'atelier visait plusieurs objectifs :

- Présenter les premiers éléments de diagnostic pour les thématiques « Formes urbaines, architecturales et paysagères » du territoire
- Recueillir la vision des habitants, usagers de Paris Terres d'Envol sur les possibilités d'évolution du territoire dans les prochaines années en termes de cadre de vie et mobilités
- Discuter des priorités à donner pour l'évolution du territoire
- Réfléchir sur les premières orientations du PADD et formuler des propositions

Les intervenants :

- Isabelle Williame, Directrice générale adjointe en charge de l'aménagement, des mobilités et du développement durable (Paris Terres d'Envol)
- Pierre Tifagne, Chef de projet PLUi (Paris Terres d'Envol)
- Guillaume Perez, Chef de projet (Espace Ville)
- Marie-Liesse Poyeton, Consultante – Axel Drochon, Consultant (Rouge Vif)

2/ Déroulé

A. Temps collectif : introduction et présentation des premiers éléments de diagnostic

- Propos introductifs par Isabelle Williame, Directrice générale adjointe en charge de l'aménagement, des mobilités et du développement durable (Paris Terres d'Envol).
- Présentation du PLUi et de la démarche de concertation, présentation des éléments du diagnostic (Espace Ville et Rouge Vif)
- Présentation des modalités de l'atelier (Rouge Vif)

B. Temps d'atelier

Objectifs :

- Partager des atouts, des difficultés, mais également des opportunités et des perspectives
- Identifier des besoins et des attentes

Modalités :

- Réflexion en sous-groupes de 5 à 10 personnes
- 50 minutes de travail
- Un rapporteur est désigné à chaque table pour remplir la grille de contribution et pour se faire le porte-parole lors de la restitution



4 questions guidant l'atelier :

- Quels éléments d'identité et de patrimoine doivent être protégés et valorisés ?
- Quels rôles jouent les espaces naturels pour le territoire ?
- Quels besoins identifiez-vous pour l'habitat sur le territoire ?
- A quelles conditions peut-on habiter dans un environnement plus dense ?
-

3/ Restitution de l'atelier

QUESTION 1 : Quels éléments d'identité et de patrimoine doivent être protégés et valorisés ?

Plusieurs lieux ont été recensés et constituent pour les participants des éléments d'identité et de patrimoine à protéger et valoriser. Il s'agit notamment :

- Des espaces verts présents, à conserver et à améliorer à la fois pour améliorer le cadre de vie et favoriser différents usages pour les habitants mais aussi dans une logique d'urbanisation et où ces espaces permettent d'avoir des zones tampons et de fraîcheur au sein des quartiers. Il est fait mention du parc forestier de la Poudrerie qui constitue un vrai espace de nature pour le territoire.
- Les zones pavillonnaires qui constituent un atout et une force pour les différentes communes en termes d'attractivité résidentielle pour les ménages et à préserver face à la logique d'urbanisation.
- A contrario, les participants donnent à penser que les zones commerciales sont suffisantes. Il est suggéré de ne pas en produire de nouvelle afin de privilégier d'autres formes d'habitat, d'équipement ou la création d'espace de nature pour le territoire de Paris Terres d'Envol.
- Le canal de l'Ourcq comme élément structurant du territoire à valoriser et protéger de façon à favoriser les aménagements permettant la promenade et le loisir. Il est suggéré de privilégier des règles d'urbanisme permettant la protection des berges et ainsi éviter des constructions trop proches de celui-ci.
- Du point de vue culturel, le musée de l'air et de l'espace est un lieu emblématique du territoire.
- La cité de la Muette à Drancy est également mentionnée et constitue un patrimoine bâti à préserver et redynamiser dans le cadre des politiques de renouvellement urbain engagées par les communes et l'EPT.

QUESTION 2 : Quels rôles jouent les espaces naturels pour le territoire ?

Les espaces naturels sont primordiaux pour le territoire dans une logique de cadre de vie, face aux enjeux du réchauffement climatique et aux enjeux d'un territoire déjà dense. Cependant, ces espaces verts sont en nombre insuffisants et doivent être pensés dans le cadre des opérations d'aménagement de manière systématique ou bien à développer dans le cadre du renouvellement des friches urbaines. Sur ce sujet, il est fait mention du fait que la Ville de Drancy est la plus carencée en espaces verts.

En termes d'objectifs, les participants interrogent la pertinence de pouvoir disposer d'un nombre d'arbres proportionnels au nombre d'habitants permettant d'apporter les bienfaits attendus auprès des habitants à la condition que ces espaces puissent être reliés entre eux par des liaisons douces dans une logique de ville durable.

Il est rappelé que dans le cadre du PADD, une orientation dédiée à la création d'une coulée verte arborée (le long de la gare de triage) est souhaitée par l'EPT.

QUESTION 3 : Quels besoins identifiez-vous pour l'habitat sur le territoire ?

Les participants mettent en avant l'idée que les zones d'habitat ne doivent pas être pensés sans lien et continuité avec les aires de jeux, les espaces de nature, la proximité des commerces, des équipements et entreprises dans une logique de ville du quart d'heure. La mixité fonctionnelle constitue un objectif partagé par les participants et souhaité dans le cadre des réflexions menées pour le projet de territoire de Paris Terres d'Envol.

QUESTION 4 : A quelles conditions peut-on habiter dans un environnement plus dense ?

Les conditions émises par les participants sont les suivantes :

- Pouvoir élargir et renforcer les espaces publics de manière proportionnelle à l'augmentation du nombre d'habitants
- Favoriser la mixité fonctionnelle et sociale dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement
- Privilégier le développement d'une desserte en transports communs adaptée et cohérente à l'échelle du territoire
- Remettre sur le marché les logements vacants dans une logique de renouvellement de la ville sur la ville
- Travailler sur la qualité des matériaux dans les opérations d'aménagement